

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE au 1^{er} novembre 2017

TRANSACTION (honoraires à la charge du vendeur)

Prix de vente	Honoraires TTC
Vente inférieure à 150 000 euros	Forfait de 10 000 euros TTC
Entre 150 001 et 200 000 euros	6% TTC
Entre 200 001 et 300 000 euros	5% TTC
Entre 300 001 et 900 000 euros	5 % TTC
Au-delà de 900 001 euros	4 % TTC
Parking / Box	Forfait de 2 000 euros TTC
Honoraires d'avis de valeur sans commercialisation	OFFERT

(Tranches d'honoraires non-cumulatives et Taux T.V.A 20%)

TRANSACTION (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Dans le cadre d'un mandat de recherche	5 % TTC
--	---------

BAIL COMMERCIAL (honoraires à la charge du repreneur) : un trimestre charges comprises

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

- Cession de fonds de commerce inférieur à 50 000€ : forfait de 5 000€ TTC
- Cession supérieur à 50 001€ : 10% HT du montant de la cession TTC

LOCATION A USAGE D'HABITATION (répartition des honoraires relative)

Honoraires comprenant : frais de publicité, visite, constitution du dossier locataire, vérification des dossiers locataires, rédaction du bail.

A la charge du bailleur	A la charge du locataire
1 mois de loyer charges comprises	12€/m ²
	Réalisation de l'état des lieux
	3€/m ²